#### AR Prefecture

082-258200575-20221215-DCS20221215\_08-DE Reçu le 16/12/2022



# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

# **RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montbartier, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

### Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES							
	TITULAIRES			SUPPLEANTS				
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT		
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa			
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	Х		
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc			
ASQUES	HERREMANS	Laurence	Х	IGNACE	Patrice			
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	Х	FRAYSSE	Eric			
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean			
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel			
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	Х	ARNOSTI	Alain			
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain			
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel			
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude			
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal			
BEAUPUY	CORBON	Éric	Х	REY	Denis			
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	Х	REGHENAZ	Jean-Claude			
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry			
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge			
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic			
BOUDOU	FIELDES	Christian		BOUDET	Yves	Х		
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	Х	CHAUBET	Michel			
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	Х	COMBATELLI	Fabrice			
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	Х	DEWAELES	Maurice			
BOURRET	DUSSAUX	Eric	Х	COUDERC	Yves			
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	Х		
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	Х	OLIVE	Stéphanie			
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	Х	BASSE	Sébastien			
CAMPSAS	FLORES	Luc	Х	ASTOUL	Jean			
CANALS	PURCHA	François	Х	BLATCHÉ	Bernard			
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien			
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	Х	PECHERMAN	Bernard			
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	Х	JAMAIN	Thierry			
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X		
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu			
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	Х	LADEVEZE	Josine			
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard			
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	Х	VIDAILLAC	Jacques			
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle			
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	Х	LAPLAGNE	Fabrice			
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	Х	DONNADIEU	Jean-Louis			
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVRARD	Thierry			
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	Х		
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	X		
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	Х	TORNER	Louis			
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick	X	SEVEGNES	Olivier			
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic			
CUMONT	SANCEY	Alain	Х	GUIRBAL	Jean-Jacques			
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre			
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	-	ANTERRIEU	Thierry			
DUNES	LEMONNIER	Dominique	Х	DELPECH	Michel			
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent			
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde			
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François			
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	-	PINCEMIN	Bernard			
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	<b> </b>		
	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	-		
ESPINAS	FERAL	Daniel		LONDAIND	Jean-Fierre	L		

## AR Prefecture

082-258200575-20221215-DCS20221215\_08-DE Reçu le 16/12/2022

COMMUNES		TITULAIRES		S / DELEGUÉES		
COMMISSIVES	NOM	PRENOM	PRESENT		SUPPLEANTS PRENOM	PRESEN
FABAS	POZZA	Christian	FINESEINT	GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	^_
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND			VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN GARGANVILLAR	QUILLET	Lionel	Х	FERNANDEZ	Jean-François	
GARIES	GRAULIER TONIN	Roland	X	FILIPE	Jean	
GASQUES	FOUCAULT	Philippe	Х	BONNECAZE	Laurent	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Marc Pascal		MANDERSCHEID BALAT	Florence	
GENSAC	FABAROL	Françine	Х	PIZZOLATO	Benoit	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Carole Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean-François  Jean	ļ
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	<del> </del>
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	Х	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	Х
GRAMONT	DONNET	Christian	Х	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	Х	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	Х
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	Х	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	Х
LABOURGADE LACAPELLE LIVRON	BOLZONI FRAYSSE	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACHAPELLE		Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACOUR DE VISA	MEUNIER VIALARET	Vincent Francis		VANNESTE	Bernard	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	GARRET ALFONSO	Guillaume	
LAFITTE	MASSON	Michel	^	AUBRY	David Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	х	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÊS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	Х
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	Х	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	Х	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	Х	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	Х	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	Х	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE LEOJAC	LEFEBVRE QUATRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Christian Philippe		MAZILLE	Pierre	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		LEMOUZY METTEFEU	Fabienne Bernard	Х
LIZAC	GARGUY	Bernard	Х	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond	^	TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	Х	BERTHET	Christian	The management
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	Х
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	(2002)
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	Х	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	Х
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	Х	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	Х	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	Х
MIRAMONT DE QUERCY	LINSTRUISEUR	Françine	Х	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY MOISSAC	AIGUIER-WINTERFELDT THIERS	O 1010101	V	AVIGNON	Thierry	
MOLIERES	HÉBRAL	Jean-Christophe Valérie	Х	LERMINEZ	Philippe	V
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	-	BELREPAYRE DEJEAN	Rémy	Х
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		ARLANDES	Sébastien Régis	Х
MONTAGUDET	YVON	Gilles	Х	DOMINICE	Philippe	^
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	Х	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	Х	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	Х	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÉRE	Dominique	Х
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	Х	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	Х	GRAND	Paul	
MONTELLS	BELY	Robert	Χ	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS MONTESQUIEU	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	Х
INION LEOROIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

#### AR Prefecture

082-258200575-20221215-DCS20221215\_08-DE Regu le 16/12/2022

DELEGUÉS / DELEGUÉES COMMUNES **SUPPLEANTS TITULAIRES** MOM PRENOM PRESENT NOM PRENOM PRESENT MONTFERMIER LANDOU Thierry NADALIN X Karine MONTGAILLARD SALOMON DARPARENS Bernard Fabien MONTJOI BRUEL Didier TISSEDRE Christian MONTPEZAT DE QUERCY CABOS Christian X FAURÉ Mickaël MONTRICOUX BOUISSET X Gérard **JANNIN** Michel MOUILLAC **ROMANO** Jean-Claude X LAMERA Emeline NEGREPELISSE FERRET Jean-Luc VIREL Delphine NOHIC LOUCHER Luc **ELICHABE** Christelle **ORGUEIL** PUJOL BONIFASSE Marc Frédéric CASTELNAU Х PARISOT Jacques **CHEVALERIAS** Dimitri PERVILLE VIGROUX Alain CAYRE Adrien **PIQUECOS** HEMMER Sylvain **MELO** Vitor POMMEVIC DELACHOUX Jean-Paul DELONCLE Yannick X **POMPIGNAN** LAMOURY Pascal **FRISA** Jean-Luc POUPAS **GUERIN** Pascal LANIESSE Bernard PUYCORNET POÉZÉVARA Christine X TRILLES Jérémie PUYGAILLARD DE LOMAGNE BREIL Yannick DIRAT Yannick PUYGAILLARD DE QUERCY **GAILLARD** David X LACOMBE Cyril **PUYLAGARDE** DESMEDT Didier X VIROLLE Alain **PUYLAROQUE** BELON Daniel X MORIN Daniel REALVILLE CHANRION Jean-Luc MOURGUES André REYNIES PUJOL X Christian VIGOUROUX Claude ROQUECOR **DECAUNES** Jean-Pierre X VILLENEUVE Jean-Pierre SAUVETERRE Jean-Marc **BELVEZE** COENEN Charles VAN DE VONDELE SAVENES Laurent MAMPRIN Thierry Χ SEPTFONDS GAZAL Hervé BETAILLE Laurent SERIGNAC BRINGAY Climène X LAGARDE Christian SISTELS QUARGENTAN Jacques CLUZET Christophe ST-AIGNAN FOURNIÉ Philippe DUSSEAU Christian ST-AMANS DE PELLAGAL **AURIENTIS** Pascal LAMARINIE Julien ST-AMANS DU PECH DOUMERGUE Didier X MERLY Julien ST-ANTONIN NOBLE VAL MENEAU CAUBEL Michel Serge ST-ARROUMEX X DELLAC Jean-Marc CESNÉ Sébastien ST-BEAUZEIL POST GUINGAL Claude X Leendert ST-CIRICE TRAMUZZI René PARDON Dominique ST-CIRQ BAILLS Franck X ROUZIES Guy ST-CLAIR VERBRUGGE Frank X PAOLETTI Jean-Pierre ST-ETIENNE DE TULMONT **AUFRERE** Bruno RIQUELME **Nicolas** ST-GEORGES **PAGES** Yves DERAMOND Philippe BORGOLOTTO ST-JEAN DU BOUZET Michel DUILHÉ Geneviève ST-LOUP REBEL Stéphane LAJANTE Denis X ST-MICHEL POLVANI Pascal MARTINEZ Fabienne ST-NAUPHARY LACAM Sébastien PECQUENARD Caroline ST-NAZAIRE DE VALENTANE BARRA Jean-Pierre DALARD Mathieu ST-NICOLAS DE LA GRAVE **GARDELLA** Serge CORTESE Robert ST-PAUL D'ESPIS POCA Josiane LARET Claude ST-PORQUIER **FOSSEZ** Éric X **PEYRUSSE** Jean-Luc Jean-Paul ST-PROJET **ESTRIPEAU** X PISANI François ST-SARDOS CAYROU Hervé X MAGNÉ Valérie ST-VINCENT D'AUTEJAC **GRILLAT** Claude GASC Gérard ST-VINCENT LESPINASSE **TRISTAN** X Damien CHARLES Denise STE-JULIETTE **ENGELS** Eduard **TERRAT** Pascal TOUFFAILLES BARREAU Jean-Michel X LAFAGE Philippe **TREJOULS DESCHAMPS** Francis X CRANSAC Sylvain VAISSAC DELMAS Francis CASSAGNES X Willy **VALEILLES** CREHEN Michel Х DEVY Nicolas VALENCE D'AGEN **GROUSSOU** Bernard X PÈRE Catherine VAREN **HEBRARD** Pierre X CABARÉS Claude **VARENNES** BUDZYNSKI Jérôme ALBINET Alain BERGOGLIO VAZERAC LESTRADE Christian X Irène VERDUN SUR GARONNE LAVEDRINE Sophie MARC Raphaël VERFEIL SUR SEYE CHARDENET Didier MUR Lisa VERLHAC TESCOU DUCOS Jean-Jacques X **EMPTAZ** Sabine VIGUERON LACROIX MESSAOUD Franck Hacène VILLEBRUMIER BLANC Pierre GITOUT Jean-Claude VILLEMADE LABRUYERE Françis BROUSSE-BOURNET André

DCS20221215 08

#### AR Prefecture

082-258200575-20221215-DCS20221215\_08-DE Reçu le 16/12/2022

## Pouvoirs:

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	JEAN	BEAUMONT DE LOMAGNE	THAU	PHILIPPE	GLATENS
RICARD	THIERRY	BIOULE	GAZAL	HERVE	SEPTFONDS
LATAPIE	GERARD	ESCAZEAUX	TONIN	PHILIPPE	GARIES
GABACH	ALAIN	LAMOTHE CAPDEVILLE	GAYRAL	JACQUES	CORBARIEU
BARRA	JEAN PIERRE	ST NAZAIRE DE VALENTANE	VIALARET	FRANCIS	LACOUR DE VISA
LACROIX	FRANCK	VIGUERON	SCORCIONE	DANIEL	BELBEZE EN LOMAGNE

Membres en exercice : 195 Membres présents : 128 Membres excusés : 61

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 6

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

082-258200575-20221215-DCS20221215\_08-DE Reçu le 16/12/2022

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Président indique aux membres du Comité syndical que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé, à durée déterminée, permettant à la collectivité de répondre à ses besoins tout en offrant à un apprenti la possibilité de suivre une formation en alternance (du CAP au Master), en vue d'acquérir une qualification professionnelle certifiée par un diplôme ou un titre professionnel. Ainsi, l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et dans le cadre particulier pour l'obtention d'un second diplôme d'un niveau supérieur) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Le Président précise que l'apprenti est alternativement dans la collectivité sous la conduite d'un maître d'apprentissage et dans le centre de formation avec l'équipe pédagogique. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Il ajoute que recruter un apprenti, c'est :

- · participer à l'insertion professionnelle des jeunes talents
- · contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de sa collectivité
- favoriser l'insertion d'un futur agent : il est possible de recruter un apprenti suite à sa formation

L'apprenti perçoit une rémunération dont le montant, déterminé en pourcentage du SMIC, varie en fonction de son âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau de diplôme préparé. Le temps passé en Centre de Formation compte comme du temps de travail rémunéré. L'État prend tout ou partie de certaines cotisations patronales selon la règlementation en vigueur au moment de la signature du contrat ainsi que les cotisations salariales dues au titre des salaires versés aux apprentis. Il est à noter que le CNFPT finance la totalité des frais de formation de l'apprenti dans le cadre de montants maximaux déterminés sur la base d'un référentiel spécifique pour le secteur public local. Le comité social est tenu destinataire d'un rapport annuel sur l'exécution des contrats d'apprentissage de la collectivité.

Le Président indique qu'à l'appui de l'avis du Comité Technique saisi sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis, il revient à l'organe délibérant de décider de la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Par conséquent, après avis du comité technique, le Président propose aux membres du Comité syndical d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage et d'autoriser l'autorité territoriale à conclure dès la rentrée scolaire de l'année 2023 des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Niveau	Diplômes en apprentissage	Diplôme préparé : BTS/DUT/LICENCE dans les métiers suivants :	Maître d'apprentissage	
Energies et développement des actions de transition énergétique	1		BTS, DUT, Titre RNCP niveau III  Licence professionnelle, Diplômes d'études supérieures (type DECF, DESCF), Titre RNCP niveau II,  Diplôme d'ingénieur, Master spécialisé, Mention complémentaire (MC), Titre	Électricité et énergie		
Opérations	1	III: Bac+2 II: Bac+3 et Bac+5		Interventions techniques, travaux publics	Agent titulaire d'un diplôme au moins équivalent dans le secteur de	
Support	1	I : Ingénieur et Master		Ressources humaines et finances	formation envisagé, détenteur des compétences et qualités requises	
Informatique	1		RNCP niveau I	Système d'information		

082-258200575-20221215-DCS20221215\_08-DE Reçu le 16/12/2022

## À ce titre, le Président sera :

- · chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recours à ce dispositif
- autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis
- · autorisé à solliciter les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre des contrats d'apprentissage (services de l'État, CNFPT, FIPHFP, ...).

Les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes au contrat d'apprentissage seront disponibles et inscrits au budget du SDE 82, aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

#### **DECISION**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage et autorisent l'autorité territoriale à conclure dès la rentrée scolaire de l'année 2023 des contrats d'apprentissage conformément au tableau cidessus.

Le Président est chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recours à ce dispositif. Il est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et à solliciter les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre des contrats d'apprentissage (services de l'État, CNFPT, FIPHFP, ...).

Les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes au contrat d'apprentissage seront disponibles et inscrits au budget du SDE 82, aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL